

CONCOURS EXTERNE
DE REDACTEUR TERRITORIAL

SESSION 2015

ÉPREUVE DE REPONSES A UNE SÉRIE DE QUESTIONS

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Réponses à une série de questions portant, au choix du candidat lors de son inscription, sur l'un des domaines suivants :

- a) Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales ;
- b) Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales ;
- c) L'action sanitaire et sociale des collectivités territoriales ;
- d) Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales.

Durée : 3 heures
Coefficient : 1

DOMAINE : finances, budgets et intervention économique des collectivités territoriales

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni votre numéro de convocation, ni signature ou paraphe.
- ♦ Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) autre que celles figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier ne doit apparaître dans votre copie.
- ♦ Seul l'usage d'un stylo à encre soit noire, soit bleue est autorisé (bille non effaçable, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou pour souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Vous répondrez aux questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en prenant soin d'indiquer leur numéro.

Question 1 (4 points)

Définition du budget des collectivités territoriales. Vous développerez votre réponse.

Question 2 (4 points)

Les dotations de l'État aux collectivités territoriales. Vous développerez votre réponse.

Question 3 (3 points)

Le débat d'orientation budgétaire. Vous développerez votre réponse.

Question 4 (3 points)

Le fonds de péréquation entre collectivités territoriales. Vous développerez votre réponse.

Question 5 (2 points)

Le compte de gestion du comptable public : présentation et fonction.

Question 6 (2 points)

Le contrôle hiérarchisé de la dépense.

Question 7 (1 point)

Le principe d'universalité.

Question 8 (1 point)

L'application de tenue des comptabilités locales (Hélios).